



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

comptes courants

Question écrite n° 121507

Texte de la question

M. Bernard Depierre souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les décret d'applications de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant la droit au logement opposable. En effet l'article 70 de cette loi prévoit la généralisation du plafonnement des frais d'incidents de paiements. Aussi souhaite-t-il savoir dans quels délais les décrets d'application relatifs à cet article seront publiés et si la logique d'orienter les plafonds vers les coûts sera maintenue.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Depierre](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121507

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 avril 2007, page 3240